Posté par: formations-concours Publiée le : 9/7/2008 9:04:11

## Plus communément appelé concours d'ATSEM . Conditions requises pour se présenter au concours :

Ãatre titulaire du CAP petite enfance

ou Â

avoir élevé ou élever 3 enfants

et Â

posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne

Métier: Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygià ne des trà s jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.

## Concours

## Epreuve d'admissibilité

Questionnaire à choix multiples portant sur des notions éIémentaires relatives à I'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes éIémentaires d'hygiÃ"ne et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois des A.T.S.E.M.

(durée : quarante-cinq minutes).

Peuvent être seuls autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

## Epreuve d'admission

Entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois des A.T.S.E.M. (durée : quinze minutes).